

“Fichés S” à Castres, Jean Terlier réagit

A la suite de l'adoption par les élus castrais d'un vœu relatif à l'information des maires sur la présence d'individus Fichés S sur le territoire communal, Jean Terlier, le député de la troisième circonscription du Tarn a tenu à réagir à travers un communiqué. «Ce débat n'a pas lieu d'être, participe à la désinformation des citoyens sur le sujet. La sécurité nationale est un sujet grave qui mérite mieux qu'une instrumentalisation politicienne. La fiche S, pour « Sûreté de l'Etat », intégrée au Fichier des Personnes Recherchées, est un outil de surveillance et de renseignement. Ce n'est pas un outil de sanction ou de répression. Etre fiché S ne suffit pas à prouver une quelconque culpabilité, la présomption d'innocence doit primer dans un Etat de droit. La fiche S permet aux services de renseignements de cibler certains individus afin de les sur-

veiller,» indique en préambule le parlementaire. Et ce dernier de poursuivre : «aucune disposition réglementaire n'autorise la communication aux maires de la liste des personnes faisant l'objet d'une fiche S: La compétence en la matière relève de l'Etat. Transmettre ces listes à des élus locaux serait contre-productif et la confidentialité de ces renseignements pourrait être remise en cause, et de fait, nuire aux services d'enquête et de surveillance.» Et ce dernier de rappeler que «le but des fiches S est de permettre au Renseignement intérieur d'effectuer un signalement discret, confidentiel à destination des services de police, de gendarmerie et au préfet sur des personnes qui font l'objet d'une surveillance. Il est donc parfaitement légitime que les services de renseignement s'opposent à leur diffusion qui est de surcroît illégale.»